

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°50/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt avril à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2023

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire. Mme PLAZZI. M. GORYL. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON. Mme BONIN. M. GAUTHIER, adjoints au maire ;
M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE
Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL.
Mme ELIEZ. Mme CELERIER. M. FREMONT. M. FARGEAS.
Mme BAUDEL., conseillers municipaux.

Absent excusé :

M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUBOIS
Mme TOESCA a donné délégation de vote à Mme BONIN
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. GUILHOT a donné délégation de vote à M. GORYL
Mme SAUVIAT

Secrétaire : Nathalie BAUDEL

Rapporteur : Michèle ROY

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le **26 avril 2023**

ID : 087-218718708-20230420-D20237752524-DE

Nombre de conseillers :

effectif légal : 29

en exercice : 29

présents : 24

représentés : 4

votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Demandes de subventions au titre du dispositif Fonds Vert

Considérant que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique. Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales ;

Considérant que trois grands axes sont concernés : le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que la commune de Saint-Yrieix pourrait se voir octroyer des subventions pour certains projets :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics :

- o Réhabilitation thermique du groupe scolaire Maurice-Ravel
- o Restauration du restaurant scolaire Jules-Ferry
- o Création d'une ludothèque dans une partie de l'ancienne piscine
- o Réhabilitation du restaurant de l'ancien marché aux bestiaux

- Recyclage foncier :

- o Aménagements et renaturation d'espaces rue des Barris et Place des droits de l'Homme / abords du Couchou pour l'amélioration du cadre de vie
- o Réhabilitation du bâtiment des bains/douches

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention de subventions sur des projets entrant dans le cadre du « Fonds Vert » et à signer tout document pouvant s'y rapporter.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Yrieix, le 21 avril 2023



Nathalie BAUDEL
Secrétaire de séance




Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication